

\$

Sagesse et bon sens

Revue bimensuelle n°2

Février/mars 2026

« L'Esprit Saint donne la Sagesse, non pour que nous brillons mais pour que nous guidions les autres vers la lumière. »

Saint Jean Chrysostome

« La Sagesse divine commence lorsque l'homme reconnaît sa folie. »

Saint Jean Chrysostome

Pour nous contacter :

Mail : contact@notredameauxiliatricedelaprovidence.com

Site : www.notredameauxiliatricedelaprovidence.com

Table des matières

<i>Editorial :</i>	2
<i>1 Le Bien Commun politique</i>	5
Rappel sur la notion de Bien Commun	5
Le Bien Commun politique	5
Le Bien Commun national	6
Le Bien Commun communal	7
<i>2 Œuvre de démoralisation et de corruption de masse de nos enfants par les cours obligatoires d'éducation sexuelle à l'école, quelles lois permettent de le refuser ?</i>	9
<i>3 Les chrétiens sont persécutés, mais Dieu ne nous abandonne pas</i>	12
<i>4 Citations de saints à méditer, une par jour</i>	13
<i>5 Non à la légalisation de l'euthanasie</i>	14
Les soins palliatifs, l'unique bonne réponse	14
Brouillage des repères éthiques	15
Evoquer une « loi de fraternité » est un mensonge	16
<i>6 Sacré Cœur, le film que la France n'attendait pas, et que le Ciel a envoyé</i>	17
Un choc spirituel dans les salles obscures,	17
La censure qui a tout changé	17
Le message du film : l'Amour qui guérit	18
Un succès populaire et un petit miracle	18
<i>7 Prières et chants au Sacré Cœur :</i>	19

Editorial :

Chers Amis,

Voici la revue Sagesse et Bon Sens numéro 2 de février mars 2026 que vous pouvez trouver sur mon site www.notredameauxilatricedelaprovidence.com ainsi que ma revue Veritas et Caritas, toutes les deux bimensuelles. Ainsi vous recevez une revue par mois, d'abord l'une puis le mois suivant l'autre, en alternance. Voici le descriptif de mes deux revues qui a été mis sur mon site, pour Veritas et Caritas : une revue religieuse destinée à mieux comprendre sa foi et à l'incarner dans sa vie de tous les jours, Sagesse et Bon Sens : une revue engagée pour raviver les racines chrétiennes de la France et inspirer un renouveau politique éclairé. Ces deux revues peuvent être

téléchargées gratuitement sur mon site, parlez-en autour de vous pour en faire profiter un maximum de gens, en espérant que cette « petite graine » tombera dans de la bonne terre et portera beaucoup de fruits.

Dans le numéro précédent nous terminions par une prière à Notre Dame pour la France à qui nous demandions en premier : » donnez-lui des chefs à la hauteur de leurs missions ». Qu'est-ce qu'un véritable chef ? Quelles qualités faut-il avoir pour être un bon chef à la hauteur de sa mission ? Ce n'est pas le type ou la fonction qui font le chef. Un vrai chef a trois qualités évidentes. La première est la décision. Le chef voit avant les autres, le chef voit loin, le chef ne subit pas le temps il l'ausculte. Un vrai chef d'Etat ne doit pas rendre nécessaire ce qui est possible mais rendre possible ce qui est nécessaire. On mesure son autorité et sa valeur à la hauteur qu'il impose au peuple, qui correspond à la hauteur qu'il a dans son cœur. Un chef crée, anticipe. Il donne le meilleur de lui-même. Un chef d'entreprise est un stratège capable d'inventer quelque chose d'inimitable. Un chef de guerre qu'était sainte Jeanne d'Arc voit loin. Après la victoire d'Orléans, les capitaines de Jeanne d'Arc voulaient aller repousser les anglais en Normandie où ils étaient. Mais Jeanne d'Arc a dit non, il faut aller à Reims sacrer le dauphin pour qu'il devienne roi de France. Cela vaut plus que dix mille lances. C'est la première chose à faire pour redonner confiance et courage au dauphin et aux français. Elle avait vu que l'urgence était de donner un roi à la France, et pas de repousser immédiatement les anglais au risque, que le roi d'Angleterre devienne aussi le roi de France !

La deuxième qualité du chef est sa force interne, il avale les creux et les bosses. Il y a la solitude du chef. Le chef est seul et courageux. Il a le courage de rectifier le tir, le courage de ramer à contre-courant, il a le courage de faire tout pour le bien commun, sans s'occuper de son propre intérêt.

La troisième qualité du chef est le magnétisme qui permet à ses troupes de ne pas voir en lui un despote mais un père qui les aime de tout son cœur. Un chef doit être comme un astre qui éclaire, qui indique le bon chemin à prendre.

Au mois de mars nous aurons les élections municipales. Prions pour avoir un grand nombre de maires qui soient de vrais chefs.

C'est l'occasion de parler du bien commun politique dans le premier article. Le bien commun est appelé politique quand il s'applique à la cité c'est-à-dire à la nation au sens large, à la commune au sens restreint. Comme tout bien, le bien commun politique a deux finalités, l'une extrinsèque c'est-à-dire en dehors de la cité, l'autre intrinsèque c'est-à-dire dans la cité. Le bien commun extrinsèque c'est Dieu connu, aimé, servi, son but ultime c'est la vision béatifique de Dieu, c'est-à-dire que le bien commun doit conduire les hommes à la vision béatifique de Dieu en les aidant à vivre selon la vertu disait saint Thomas d'Aquin. Le bien commun intrinsèque c'est la paix de la vie publique. Voici la définition qu'en donnait le pape Pie XII :la réalisation durable de ces conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur vie matérielle et

religieuse. Nous donnons quelques exemples de mesures qu'un maire et conseil municipal peuvent prendre pour le bien commun communal.

Le deuxième article donne quelques lois qui permettent de ne pas participer à l'œuvre de démoralisation et de corruption des enfants par l'éducation sexuelle à l'école. On peut s'opposer au fait de ne pas dire aux parents quand ont lieu ces séances d'éducation à la sexualité à l'école. Le code général de la fonction publique et le code de l'éducation disent qu'on est obligé de répondre à une demande d'information. C'est un service public, l'école doit donc répondre et donner l'information aux parents qui le demandent. C'est l'article L121-8 du code de la fonction publique et l'article D111-4 du code de l'éducation. L'article L131-8 du code de l'éducation permet de s'absenter quatre demi-journées par mois sans être obligé d'en donner le motif. Mais il est tout à fait possible d'expliquer pourquoi l'enfant ne vient pas à ces séances d'éducation à la sexualité. Des psychologues pour enfants ont donné l'alerte en constatant les nombreux traumatismes que ces séances ont causés aux enfants. Il est possible aussi de préciser que si l'enfant est victime d'un traumatisme, les responsables devront y répondre. L'article 371-1 du code civil dit que les parents doivent être respectés dans leur autorité parentale mais aussi les pactes internationaux de 1966 où la France s'est engagée à respecter la liberté des parents à faire assurer à leurs enfants l'éducation morale et religieuse conformément à leurs propres convictions. C'est du droit international contraignant au-dessus des lois selon la hiérarchie des normes.

Le troisième article nous rappelle que Jésus nous a dit que les chrétiens seront persécutés, mais Il ne nous abandonne pas. C'est dans l'évangile : «...on vous persécutera...Vous serez même livrés par vos parents, vos frères, votre famille et vos amis...C'est Moi qui vous donnerais une sagesse et un langage auquel on ne pourra ni résister ni s'opposer... » Dieu ne nous supprime pas les adversités mais Il les vit avec nous. Ouvrons notre cœur à la sagesse de Dieu.

Puis nous avons des citations de saints à méditer, une par jour.

Oui, Dieu ne nous abandonne pas, voici juste un petit exemple : « Sacré Cœur », le film que la France n'attendait pas et que le Ciel a envoyé. Dans une France où le nom de Jésus disparaît des espaces publics, « Sacré Cœur » impose sa lumière sur les écrans. Ce film s'adresse à tous, aux parents dépassés, aux jeunes sans repères, à ceux qui doutent etc. Jésus leur dit : « Je t'aime, viens à moi ». Ce que « Sacré Cœur » transmet n'est pas une idée mais une présence, celle d'un Dieu qui nous aime. Ce succès populaire est un petit miracle. C'est un message : en France la soif de Dieu n'a pas disparu, il faut la réveiller.

Terminons par quelques prières et chants au Sacré Cœur :...ô Dieu vainqueur, sauvez, sauvez la France, au nom du Sacré Cœur.

Béatrice Yver de la Bruchollierie

1 Le Bien Commun politique

Dans la revue précédente était étudiée la notion de Bien Commun dans son sens général. Cette revue traite du Bien commun appliqué au domaine politique.

-

Rappel sur la notion de Bien Commun

-

- La revue précédente sur le Bien Commun faisait ressortir les points suivants :
- Le Bien commun :
- Est le bien de tous,
- N'est pas la simple addition des biens particuliers,
- Est d'un autre ordre que le bien particulier
- Est supérieur au bien particulier
- Diffuse sa bonté à la communauté dont il relève
- Prend une définition différente selon la communauté dont il relève.

Le Bien Commun politique

Le Bien commun est appelé politique quand il s'applique à la Cité (c'est-à-dire la nation au sens large, la commune au sens restreint)

Comme tout bien, le Bien commun politique à deux finalités : l'une extrinsèque (c'est-à-dire située en dehors de la Cité) et une finalité intrinsèque (c'est-à-dire incluse dans la Cité)

Bien commun extrinsèque : Dieu connu, aimé, servi

Son but ultime est la vision béatifique de Dieu, c'est-à-dire que le Bien commun doit conduire les hommes à la vision béatifique en les aidant à « *vivre selon la vertu* » (St Thomas d'Aquin).

Bien commun intrinsèque : la paix de la vie publique

La définition la plus connue du Bien commun politique pris dans sa dimension intrinsèque est celle du pape Pie XII du 24 décembre 1943 :

« La réalisation durable de ces conditions extérieures nécessaires à l'ensemble des citoyens pour le développement de leurs qualités, de leurs fonctions, de leur vie matérielle et religieuse »

Dans l'ordre politique le Bien commun intrinsèque de la Cité consiste donc en l'harmonieuse collaboration de ses différentes parties. Le Bien commun extrinsèque est supérieur au bien commun intrinsèque puisque la finalité est du premier est supérieure à celle du second. De ce fait le Bien commun intrinsèque est ordonné au

bien commun extrinsèque. Exemple une mesure prise par l'Etat, pour efficace qu'elle soit au plan naturel, ne doit pas être un obstacle à la sanctification de ses gouvernés

C'est-ce Bien commun intrinsèque qui est étudié ici ; il demande des développements plus précis et spécifiques selon le niveau où il est considéré : niveau national ou niveau communal

Le Bien Commun national

En se référant à la citation de Pie XII, il est possible de cerner les éléments constitutifs du bien commun national :

- Un ordre public et extérieur.
 - D'une part un ordre public où le vice est banni et puni, ce qui suppose l'action de police et de la justice, sans laquelle règnerait l'insécurité, situation peu propice à l'élévation de l'âme vers le Bien, le Beau et le Vrai, c'est-à-dire vers Dieu.
 - D'autre part la sécurité aux frontières par une défense nationale crédible. Comment la tranquillité d'un pays peut-elle s'épanouir si son intégrité territoriale est menacée par un adversaire ?
- Une prospérité matérielle suffisante
 - La prospérité matérielle du pays doit s'appliquer à tous ses habitants et être suffisante pour les mettre en dehors du besoin, condition nécessaire pour le plus grand nombre des citoyens au développement spirituel de leur âme. Cette prospérité doit rester raisonnée pour ne pas en faire des consommateurs effrénés
 - Cette prospérité suppose une réciprocité de la part des habitants qui doivent apporter une juste contribution au développement du pays et à l'aide des plus démunis (impôts en particulier)
- Une atmosphère de paix sociale
 - Ce qui suppose qu'il existe à la base de la société des familles fécondes, heureuses, unies et ouvertes sur les autres
 - Un ordre intérieur accepté par l'ensemble de la population et la volonté de celle-ci de participer au bien commun
- La promotion des valeurs civilisatrices
 - Formation intellectuelle qui développe l'intelligence, la connaissance et enracine les jeunes générations dans l'amour de leur patrie
 - Promotion d'une morale publique fondée sur le décalogue.

- Respect et promotion de la religion, la seule vraie : la religion catholique et son corollaire la reconnaissance de Dieu sur la société¹.

Le Bien Commun communal

Le Bien commun à l'échelon communal est une déclinaison à l'échelon local des composantes du Bien commun national, pour les domaines où un maire dispose de réelles marges de manœuvre.

La définition proposée ci-dessous prend en compte les aspects suivants :

- Le Bien commun n'est pas statique, figé, c'est une politique qui doit être conduite de jour en jour
- Les habitants de la commune doivent participer eux-mêmes à la réalisation du Bien commun
- Le Bien commun ne doit pas laisser pour compte une partie des habitants de la commune
- Le Bien commun ne doit pas appliquer n'importe quel ordre (bâti par des idéologies), l'ordre vers lequel tend le Bien commun est l'ordre naturel décliné dans le décalogue
- Cet ordre doit être partagé volontairement par les habitants de la commune. S'il est imposé (et qui plus est par des moyens coercitifs), on tend peut-être au Bien commun mais on n'y est pas car l'harmonie, la tranquillité, ne règnent pas dans la commune

Définition proposée :

Le Bien commun communal est une vie harmonieuse et tranquille entre les habitants, animée et partagée par tous, fondée sur l'ordre naturel et le Décalogue et réglée par l'autorité municipale.

Reste à décliner ce bien commun en mesures concrètes...

¹ Ce sujet peut être argumenté à partir de la loi naturelle ; mais aussi de l'expérience, de l'histoire : deux millénaires de christianisme ont prouvé l'influence bénéfique de l'Eglise, surtout dans notre beau pays de France qui ne peut nier ses racines chrétiennes.

Applications pratiques

Les quelques lignes qui suivent exposent un certain nombre de mesures qu'un maire ou un conseil municipal peut prendre dans le cadre de ses attributions et qui concourent au Bien commun communal :

- Sélectionner pour la bibliothèque municipale des ouvrages développant la morale traditionnelle
- Profiter de l'implication du maire dans les aménagements des rythmes scolaires (classes primaires) pour que ceux-ci soient centrés sur le patrimoine historique de la France
- Célébrer la fête du saint patron de la commune
- Servir du poisson le vendredi à la cantine municipale
- Restaurer le patrimoine religieux, mais aussi historique de la commune
- Inciter l'équipe paroissiale à organiser une crèche sur le parvis de l'église
- Redonner le sens chrétien aux fêtes publiques de Noël : décoration des rues et fond musical du marché de Noël, cérémonies, discours (souhaits de Noël), concours de crèches)
- Prévoir des saynètes rappelant les origines de Noël au cours de la fête de fin d'année des enfants de la commune
- Profiter des discours pour faire passer des idées : 11 novembre, 8 mai, mais aussi vœux de fin d'année, décès d'un concitoyen, mariage, etc. Rappeler à temps et à contretemps les racines chrétiennes de la France
- Rappeler aux parents qu'ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants
- Inciter les familles à ne pas se désintéresser du sort de leurs parents âgés
- Développer le sens du Beau dans la musique les arts plastiques et les bâtiments publics.
- D'une manière générale, promouvoir le Vrai, le Beau et le Bien.

J.L

2 Œuvre de démoralisation et de corruption de masse de nos enfants par les cours obligatoires d'éducation sexuelle à l'école, quelles lois permettent de le refuser ?

Dans la loi cela s'appelle séances d'éducation à la sexualité, même si on « dilue » cela en l'appelant maintenant éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle :E.V.A.R.S.

C'est l'article L312-16 du code de l'éducation qui a rendu obligatoire ces séances d'éducation à la sexualité dans les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances par an. Puis cela a été obligatoire dès l'âge de trois ans par la loi de 2019. L'article 312-16 du code de l'éducation ne parle pas des enseignants mais bien de l'article L22-12-4 du code de la santé publique qui cite les personnes ayant satisfait aux formations qualifiantes en conseil conjugal ou toutes autres personnes qualifiées dans un établissement d'informations, de consultations de conseils familiaux, un centre de planification d'éducation familiale, un service social ou tout autre organisme agréé. Les intervenants sont donc extérieurs à l'école, au collège, au lycée. Comme indiqué dans l'article L312-16 du code de l'éducation, en passant par l'article L22-12-4 du code de la santé publique qui dit « les personnels et organismes mentionnés au premier alinéa sont soumis aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal » qui sont sur les révélations d'informations à caractère secret. On peut s'interroger sur ces personnes qui interviennent dans les classes et qui posent des questions intimes, qui relèvent de la vie privée des enfants, déjà on est hors du secret lié à ces informations.

L'application de cette obligation de séances d'éducation à la sexualité est devenue plus soutenue depuis 2022-2023, et c'est là que les problèmes sont apparus au point que des psychologues ont donné l'alerte car de plus en plus d'enfants sont traumatisés par ces séances d'éducation à la sexualité et des enfants se blessent entre eux en essayant d'appliquer entre eux ce qu'ils ont appris dans ces cours. Le ministère de l'éducation nationale a été interpellé par une psychologue pour enfants montrant les graves traumatismes causés à des enfants par ces cours obligatoires d'éducation à la sexualité, sans jamais avoir eu de réponse. Dans ces cours il y a des ateliers où l'on apprend aux enfants à mettre un préservatif sur un objet, où on leur fait voir des films pornographiques sans qu'ils aient le droit de sortir de la salle, on leur montre des affiches avec des scènes sexuelles, des pièces de théâtre, des interventions de travestis, des questionnements sur le genre etc. Des témoignages d'enfants proviennent de toute la France. Et les parents ne doivent pas être informés de ces cours.

N'est-ce pas nier toute dimension non matérielle de l'homme ? N'est-ce pas nier la fonction réfléchie de la volonté humaine, son libre arbitre, sa responsabilité ? N'est-ce pas tuer son instinct moral, c'est-à-dire démoraliser ? Et tous doivent passer dans ce « même moule ». N'est-ce pas une « dépersonnalisation » généralisée ? N'est-ce pas « un dressage » collectif, totalitaire ? N'est-ce pas transgresser l'intimité familiale et l'intériorité de l'enfant ?

Entre 5 et 12 ans les enfants reçoivent les impressions décisives pour leur devenir d'homme et femme adultes.

La démoralisation et la corruption, c'est-à-dire la perversion des mœurs est voulue, par qui ? On a pu le voir par exemple en 2024 avec l'ouverture des jeux olympiques remplies de scènes avec des transgressions morales, publiquement.

L'âme humaine a plusieurs degrés. Il y a l'âme végétative : se nourrir, croître, se reproduire. Il y a l'âme sensible : qui fonctionne avec nos sens et nos émotions. Et il y a l'âme intellectuelle qui nous permet de raisonner et de créer notre libre arbitre, mais pour en arriver là il faut avoir un équilibre entre ces trois degrés. Et donc tout ce qui est passion, affectivité sensible, il faut l'ordonner pour assurer l'empire de la raison. En effet, c'est notre raison qui nous nourrit et nous permet d'avoir un véritable libre arbitre. On nous parle tout le temps de liberté, qu'on est libre. On est libre comment ? On n'est pas libre de faire n'importe quoi. La vraie liberté ne doit pas être tirée vers le bas, c'est-à-dire vers l'âme végétative et sensible, même s'il y en a besoin, mais doit être tirée vers le haut, avec l'âme intellectuelle c'est-à-dire notre raison qui est supérieure et doit harmoniser le tout.

Cette éducation sexuelle à l'école, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, affaiblit la prise de décision et la réflexion. Beaucoup de parents ne se rendent pas compte de cela, ils s'en aperçoivent lorsqu'ils voient leurs enfants avoir des symptômes graves, des traumatismes.

C'est la loi de 2001 qui a lancé l'obligation de cours d'éducation sexuelle à l'école et demandé la suppression de l'autorisation parentale pour les mineurs pour la contraception et l'avortement. On parle de liberté, de consentement des enfants, alors qu'on force des enfants à assister à ses cours, même s'ils ne veulent pas y aller, certains se bouchent les oreilles pendant le cours pour ne pas entendre. Par exemple on a imposé à des enfants de voir un film pornographique, les enfants voulaient sortir de la salle, on leur a fermé les portes pour qu'ils ne puissent pas sortir. Autre exemple, c'est une enquête pour des enfants de la maternelle au CM2, pour savoir comment ont été donnés les cours d'éducation à la sexualité, par qui, cours magistraux, théâtre etc., sur quels thèmes. Rappelons que nous avons à faire à des

enfants de la maternelle jusqu'au CM2, donc maternelle et primaire, voici les thèmes des cours qu'ils ont reçu : consentement, désir et plaisir, orientation sexuelle, lutte contre la prostitution !

On peut s'opposer au fait de ne pas dire aux parents quand ont lieu ces séances d'éducation à la sexualité. Le code général de la fonction publique et le code de l'éducation disent qu'on est obligé de répondre à une demande d'information, c'est un service public, l'école doit donc donner l'information aux parents qui le demandent. C'est l'article L121-8 du code général de la fonction publique qui dit que l'agent a le devoir de satisfaire aux demandes d'informations du public. De même le directeur d'école, les enseignants, les chefs d'établissement doivent répondre aux demandes d'informations présentées par les parents, c'est l'article D111-4 du code de l'éducation. L'article L131-8 du code de l'éducation permet de s'absenter quatre demi-journées dans le mois, et donc de ne pas venir lorsqu'il y a ces cours. Mais il est tout à fait possible de motiver et expliquer pourquoi, vu tous les traumatismes déjà causés par ces cours, montrant que ceux qui sont responsables de ces traumatismes devront y répondre...

L'article 371-1 du code civil dit que les parents doivent être respectés dans leur autorité parentale, mais aussi les pactes internationaux de 1966, où la France s'est engagée à respecter la liberté des parents à faire assurer à leurs enfants l'éducation morale et religieuse conformément à leurs propres convictions. C'est du droit international contraignant, au-dessus des lois selon la hiérarchie des normes. Dans un autre pacte international du 16 décembre 1966 la France s'est engagée à accorder à la famille une protection, une assistance aussi large que possible, reconnaissant ainsi que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société, en particulier pour sa formation, aussi longtemps qu'elle a la responsabilité de l'entretien et de l'éducation de l'enfant à charge, c'est-à-dire jusqu'à 18 ans. Ce droit international est contraignant, c'est-à-dire au-dessus des lois.

Lorsqu'il y a traumatisme de l'enfant à cause de ces cours d'éducation sexuelle à l'école il peut y avoir une plainte pénale contre les responsables, pour atteinte à l'intégrité psychique et ou physique d'un mineur article 222-13 du code pénal, pour corruption binaire article 227-22 du code pénal, atteinte à la moralité du mineur article 227-24 du code pénal et ce n'est pas jusqu'à 15 ans mais 18 ans.

Il ne faut pas oublier que la science morale est au-dessus de certaines lois écrites, il faut en tenir compte dans une décision à prendre pour avoir une véritable justice. Il nous faut retrouver ce droit naturel qui est fondé sur le bien commun, sur la vérité, sur la dignité et l'intégrité de la vie humaine. Une décision doit être éclairée par la connaissance, la raison, la vérité et doit favoriser la justice et le bien commun.

3 Les chrétiens sont persécutés, mais Dieu ne nous abandonne pas

Jésus l'avait annoncé. C'est dans l'évangile de saint Luc, XXI 12 à 19 : » En ce temps-là Jésus disait à ses disciples : on portera la main sur vous et l'on vous persécutera. On vous livrera aux synagogues et aux prisons. On vous fera comparaître devant des rois et des gouverneurs à cause de mon nom. Cela vous amènera à rendre témoignage. Mettez-vous donc dans l'esprit que vous n'avez pas à vous préoccuper de votre défense. C'est moi qui vous donnerais un langage et une sagesse à laquelle tous vos adversaires ne pourront ni résister ni s'opposer. Vous serez livrés même par vos parents, vos frères, votre famille et vos amis, et ils feront mettre à mort certains d'entre vous. Vous serez détestés de tous à cause de mon nom, mais pas un cheveu de votre tête ne sera perdu. C'est par votre persévérance que vous garderez votre vie. »

Dans tous les siècles des chrétiens ont été signe de contradiction, ils ont subi des persécutions.

La force de Dieu se manifeste dans la faiblesse humaine. Quand Dieu entre dans notre vie ce n'est pas pour faire de nous des héros, des modèles de réussite humaine, mais des saints, des témoins de l'Amour de Dieu qui meurt sur une croix pour nous sauver. Dieu n'enlève pas les adversités de notre vie, Il les vit à nos côtés.

Ouvrons notre cœur à la sagesse de Dieu. Cette sagesse qui par exemple a guidé saint Maximilien Kolbe à prendre la place d'un condamné à mort. La sagesse de Dieu n'est pas au-delà des mers, elle n'est pas inaccessible, elle est venue sur terre, elle est restée avec nous dans l'Eucharistie et la parole de Dieu. Elle demeure en nous. Quand nous sommes désespérés face aux adversités essayons de rencontrer le Christ présent en nous. Seul sa sagesse est plus forte que le péché, la souffrance et la mort. On ne peut pas expliquer cette sagesse, en faire un traité, les mots restent insuffisants. On ne peut que la rencontrer.

Prions pour les chrétiens persécutés.

4 Citations de saints à méditer, une par jour

Dieu nous aime plus que nous ne nous aimions nous même et Il ne veut pas qu'aucun de ceux qu'Il a créés périssent.

Saint Augustin

Dieu ne nous choisit pas parce que nous sommes bon mais parce qu'Il est bon.

Saint Augustin

Le ministre du Christ n'est pas celui qui commande, mais celui qui aime et sert à l'image du Maître.

Saint Augustin

Être à Dieu c'est être à l'Amour, et être à l'Amour c'est être dans la paix.

Saint François de Sales

Aime et fais ce que tu veux. Si tu te tais, tais-toi par Amour. Si tu parles, parles par Amour. Si tu corrige, corrige par Amour. Si tu pardonne, pardonne par Amour.

Saint Augustin

Le Maître de toute chose conduit doucement ceux qui se laissent conduire et traîne ceux qui résistent.

Saint François de Sales

Veuillez, non par inquiétude mais par amour La prière rend toujours prêt à la venue de Dieu.

Saint François de Sales

Que les fidèles ne s'étonnent pas d'être mal aimés. Ils portent le nom qui dépasse tout nom, et le monde ne supporte pas cette lumière.

Saint Augustin

La grâce de Dieu est plus puissante que nos péchés. Elle n'humilie pas, elle relève.

Saint Jean Chrysostome

Ce ne sont pas les yeux du corps qu'il faut craindre d'avoir fermés, mais ceux du cœur. C'est pour les ouvrir que le Seigneur est venu.

Saint Augustin

Dieu veut sauver tous les hommes, mais Il ne force personne.

Saint Jean Chrysostome

La conversion est un changement de mentalité : quitter l'amour de soi pour l'amour de Dieu.

Saint Bède de Césarée

5 Non à la légalisation de l'euthanasie

Les soins palliatifs, l'unique bonne réponse

Les soins palliatifs sont l'unique bonne réponse aux situations éprouvantes de la fin de vie et nous exprimons ici notre reconnaissance aux élus qui, par leur vote, soutiennent l'actuelle proposition de loi pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Beaucoup de soignants engagés dans cette voie témoignent que la prise en considération de la personne en fin de vie ou malade, dans sa dimension physique, mais aussi psychologique, relationnelle et, le cas échéant, spirituelle, telle que le proposent les soins palliatifs, entraîne quasiment toujours chez les patients en fin de vie la disparition des demandes à mourir. Car même derrière une demande de mort, c'est souvent le désir de vivre qui se dit. Pour permettre à tous d'accéder aux soins palliatifs, l'Église, qui est déjà présente dans le monde hospitalier et la pratique des soins, est prête à apporter sa contribution au développement de la culture palliative, en intensifiant son engagement sur le sujet.

La loi existante est insuffisamment appliquée et l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire.

Dès lors, une question s'impose : pourquoi une nouvelle loi ? Si l'« on meurt mal en France », comme on l'entend parfois, ce n'est pas parce que l'administration d'une substance létale aux patients n'est pas encore autorisée, mais parce que la loi existante est insuffisamment appliquée et que l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire national. Aujourd'hui encore, près d'un quart des besoins en soins palliatifs ne sont pas couverts. Comment proposer la mort comme une option, quand l'accès effectif au soin, au soulagement de la douleur (les progrès médicaux permettent de venir à bout de quasiment toutes les douleurs réfractaires), à la présence humaine et à l'accompagnement n'est pas garanti pour tous ?

Brouillage des repères éthiques

Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social. Derrière des mots qui se veulent rassurants se cache une réalité que le langage tend à dissimuler. Présenter l'euthanasie et le suicide assisté comme des actes de soin brouille gravement les repères éthiques. On détourne les mots de leur véritable sens pour mieux anesthésier les consciences : ce brouillage n'est jamais neutre. On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort.

Nous refusons en particulier l'instrumentalisation de notions essentielles telles que la dignité, la liberté ou la fraternité.

Nous rappelons avec force que la dignité d'une personne humaine n'est pas variable selon son état de santé, son autonomie ou son utilité sociale ; elle est inhérente à son humanité, jusqu'au bout. Elle est inaliénable.

La liberté, quant à elle, ne peut être pensée de manière abstraite, comme si la souffrance, la peur, la solitude ou la pression sociale n'avaient aucun impact sur le discernement. La demande d'en finir avec la vie n'est-elle pas une demande d'en finir avec une vie qui ne correspond plus aux critères socialement normés : être en bonne santé, utile, valide et ne pas représenter un poids financier a priori lourd ? La liberté ainsi conçue risque de devenir une pression silencieuse, surtout pour les plus fragiles. La liberté de tout individu doit aussi être envisagée dans sa dimension relationnelle : nous sommes interdépendants et les choix des uns engagent les autres. Faire porter un choix de mort à un malade, à une famille, à une équipe médicale formée pour soigner et non pour tuer, c'est nier le mystère de communion qui nous lie les uns aux autres. Paul Ricoeur invitait à « penser à la responsabilité qu'on a des autres, qui sont confiés à notre soin et à notre garde, et pas seulement à la responsabilité qu'on a à l'égard de soi-même. »

Evoquer une « loi de fraternité » est un mensonge

Enfin, évoquer une « loi de fraternité » quand il s'agit de faire mourir, de donner la possibilité de s'administrer une substance létale, ou d'inciter un soignant de le faire contre sa conscience, est un mensonge. La fraternité, valeur centrale de notre République, ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent ou à forcer des soignants à la provoquer, mais au contraire à ne jamais abandonner celles et ceux qui vivent ces moments si difficiles et douloureux. La fraternité invite à refuser définitivement la tentation de donner la mort, et, dans le même temps, à s'engager résolument pour développer effectivement les soins palliatifs sur tout le territoire, à renforcer la formation des soignants, à soutenir les aidants, à rompre la solitude et à reconnaître que la vulnérabilité fait partie de la condition humaine.

Il faut beaucoup d'humilité pour un peu d'humanité.

Aussi, nous appelons solennellement les responsables politiques à mesurer la portée anthropologique, sociale et éthique de leurs débats et de leurs votes. Nous comptons sur la décision personnelle et courageuse de nos élus nationaux. La vie, à toutes ses étapes et jusqu'à la fin, n'est pas une cause que l'on porte comme une autre, avec des idées toutes faites et l'orgueil de nous croire tout-puissants, mais un mystère à accueillir, avec une écoute attentive de ceux que la souffrance transperce et avec humilité : il faut beaucoup d'humilité pour un peu d'humanité.

Notre motivation n'est pas d'abord ni exclusivement confessionnelle. Nous voulons donner un écho à l'inquiétude profonde exprimée par de très nombreuses personnes malades, personnes en situation de handicap, familles ou soignants. Avec cette proposition de loi, ces derniers seraient encore en première ligne et sommés de poser des actes contraires à l'éthique du soin et au pacte de confiance qui les lie aux patients et à leurs familles ou leurs proches. Le risque est grand de mettre à mal la relation de confiance entre le soignant, le soigné, son entourage proche.

Le vote qui se présente aux représentants de la Nation n'engage donc pas seulement un choix individuel, mais un choix de société. Car au-delà de « l'aide à mourir », c'est la question du sens de la vie, de la souffrance et de la mort qui se pose à nous. Une vie humaine, aussi affaiblie soit-elle, peut-elle décemment être considérée comme inutile au point de s'en débarrasser ? Sommes-nous des êtres parfaitement autonomes ou des personnes qui faisons alliance pour prendre soin les unes et les autres ? L'inquiétude humaine aux confins de la mort est-elle une absurdité à effacer ou une condition de notre existence, à soulager et à accompagner ?

Nous croyons qu'une société grandit, non pas lorsqu'elle propose la mort comme solution, mais bien lorsqu'elle se mobilise pour accompagner la fragilité et protéger la vie, jusqu'au bout. Le chemin est exigeant, certes, mais c'est le seul qui soit véritablement humain, digne et fraternel.

C.E.F

6 Sacré Cœur, le film que la France n'attendait pas, et que le Ciel a envoyé

Il y a des films qu'on regarde et qu'on oublie. Et il y en a d'autres qui marquent une époque, réveillent les consciences et rallume la foi. « Sacré Cœur » appartient à cette seconde catégorie. Depuis sa sortie, il bouleverse le public, fait pleurer, fait réfléchir, et surtout fait prier.

Réalisé par Steven et Sabrina Gunnell, ce film s'est imposé comme un phénomène spirituel que personne n'avait prévu. Ni les critiques, ni les producteurs, ni les médias. Pourtant, les salles se remplissent, les cœurs s'ouvrent, et les témoignages affluent. Des spectateurs entrent par curiosité et sortent bouleversés. Le Sacré Cœur de Jésus frappe à la porte des cinémas, et c'est tout un peuple qui commence à s'éveiller.

Un choc spirituel dans les salles obscures,

Tout a commencé comme un projet modeste. Pas de stars, pas de gros budgets, seulement la foi d'un couple : Steven et Sabrina Gunnell. Ils voulaient montrer l'Amour de Dieu d'une manière simple, accessible à tous, même à ceux qui ne croient pas. Le résultat dépasse toutes les attentes : une preuve profonde, touchante, universelle.

« Parler d'un phénomène qui échappe à la rationalité » dit Le Figaro

« La Croix » y voit un « film de foi populaire, sincère et direct qui parle à l'intelligence du cœur » le 1 octobre 2025.

Le diocèse de Sion dit : « Ce film est un évènement qui crée la surprise ».

Dans une France où le nom de Jésus disparaît des espaces publics, « Sacré Cœur » impose sa lumière sur grand écran. Là où beaucoup s'y attendait plus, le Christ se révèle.

La censure qui a tout changé

C'est sans doute ce qui a dérangé. En octobre, la RATP et la SNCF ont interdit l'affichage du film dans le métro et les gares parisiennes. Prétexte : la présence du

mot « Sacré Cœur » et l'image du Christ pourrait heurter certaines sensibilités. L'ironie du sort a voulu que cette censure provoque l'effet inverse.

La nouvelle a fait le tour des réseaux sociaux. Les médias chrétiens comme « Tribune chrétienne », ont dénoncé un acte « injustifiable et discriminatoire ». Et le public s'est mobilisé. Partout en France les spectateurs ont voulu voir ce film qu'on voulait cacher.

« Breizh Info » a résumé le paradoxe : « Ignoré par la caste médiatique-parisienne dominante, le film est plébiscité par le public ». Et selon « Communication catholique Savoie », cette interdiction « a permis au message du Christ de circuler là où il n'aurait peut-être jamais été entendu ».

Les pierres se sont mises à crier. Et si les apôtres se taisent, les écrans parlent.

Le message du film : l'Amour qui guérit

Ce que « Sacré Cœur » transmet n'est pas une idée. C'est une présence. Celle d'un Dieu qui aime jusqu'à se laisser transpercer. D'un Cœur qui souffre et continue d'aimer. D'un Amour qui répare tout. Le héros du film brisé par la vie incarne notre monde moderne : blessé, orgueilleux, fatigué de tout. Sa rencontre avec le cœur de Jésus n'est pas un miracle de fiction mais une parabole vivante. Elle montre que tout homme, même perdu, peut renaître s'il se laisse aimer.

Ce film parle à chacun. Aux parents dépassés, aux jeunes sans repères, à ceux qui doutent. Il dit simplement : « Je t'aime, reviens à Moi ». L'émission « l'Eglise d'aujourd'hui » sur RMC, l'a résumé avec justesse : « Ce film n'est pas seulement une histoire d'amour c'est une rencontre avec le Christ vivant ». Et Steven Gunnell l'a confié sur RCF : « Son règne n'a pas de fin, le Cœur de Jésus bat encore pour notre monde malade ». Comme le dit Aletheia, « Sacré Cœur » est « la plus belle histoire d'Amour portée à l'écran ». Tout est dit ; l'Amour qui répare, console et sauve.

Un succès populaire et un petit miracle

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : « Sacré Cœur » remplit les salles, même dans les cinémas où les films religieux ne trouvent habituellement pas leur place.

Des paroisses entières organisent des séances. Des écoles catholiques emmènent des élèves. Et partout les témoignages affluent.

Sur la page de « Saje distribution », on lit : « ce film a remué les tripes et les cœurs. On a vu pleurer dans les salles ».

Le film Sacré Cœur a dépassé les 47000 entrées pour sa première semaine en salle. Pour finalement faire 464 000 entré. C'est un petit miracle en soi pour une œuvre qui n'a d'autre ambition que la plus grande gloire de Dieu en faisant connaître son Amour infini pour les hommes

On observe encore « Si le nombre d'entrées de la première semaine semble faible il ne faut pas oublier que seuls 480 projections ont été réalisées, ce qui correspond à une moyenne de près de 90 entrées par séances ». Et surtout : » le succès du film c'est prolonge des semaines, signe d'une bouche à oreilles nourri de foi et de gratitude ». Cette persévérance du public, dans un paysage culturel souvent hostile au christianisme est en soi un message : la soif de Dieu n'a pas disparu. Elle attendait simplement d'être réveillée.

7 Prières et chants au Sacré Cœur :

Cœur Sacré de Jésus que votre règne arrive, Cœur Sacré de Jésus je crois en votre Amour pour moi, Cœur Sacré de Jésus j'ai confiance en Vous.

Jésus, Jésus doux et humble de cœur, rendez mon cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre, rendez mon cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre.

Dieu de clémence, ô Dieu vainqueur, sauvez, sauvez la France, au nom du Sacré Cœur, sauvez, sauvez la France, au nom du Sacré Cœur.